



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DEUX AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 27 MARS 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia MOUZET, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) DEL2026-59

Rapporteur : Basile DUNAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la Mairie des Contamines Montjoie est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2015-024 du 17 mars 2015 suivant laquelle l'assemblée délibérante a décidé d'adhérer au CNAS d'une part et de désigner un membre en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'Assemblée départementale annuelle du CNAS, d'autre part.

La durée du mandat des délégués élus est calquée sur celle des conseillers municipaux. A cet effet, suite au renouvellement des élections municipales, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un délégué représentant les élus.

La candidature de Sabine LEBOULANGER est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE DESIGNER Mme Sabine LEBOULANGER, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'Assemblée départementale annuelle du CNAS.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260402-DEL2026059-DE



En Mairie, le 02 avril 2026
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hottigandus', with a horizontal line underneath.

En Mairie, le 02 avril 2026
Le Maire,
Basile DUNAND

The official seal of the Municipality of Les Combes-Francais, Haute-Savoie, is circular and contains the text 'MAIRIE DE LES COMBES-FRANCAIS' and 'HAUTE-SAVOIE'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le